

UN SEINO-MARIN SUR DEUX HABITE UNE COMMUNE DE 10 000 HABITANTS OU PLUS

Au 1^{er} janvier 2010, le département de la Seine-Maritime compte 1 250 411 habitants. Si la hausse reste faible comparativement à la France et à la Haute-Normandie, la Seine-Maritime présente, sur la période 2006-2010, une croissance démographique de 1 600 habitants par an contre à peine 700 par an sur la période 1999-2006. La croissance démographique de + 0,1 % par an sur la période 2006-2010 est le résultat d'un excédent des naissances sur les décès (+ 0,4 % par an) amputé d'un déficit migratoire (- 0,3 % par an). Il se place au 13^e rang parmi les 100 départements français en nombre d'habitants mais seulement 84^e en termes d'évolution de population, comparable avec les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Moselle.

La moitié des 744 communes seino-marines ont moins de 500 habitants c'est un peu plus qu'en France (420 habitants). En Seine-Maritime comme en France, la moitié ou presque (48 %) des habitants vivent dans une commune de 10 000 habitants ou plus. La proportion d'habitants vivant dans une commune de moins de 1 000 habitants n'est que de 18 % mais néanmoins supérieure à la moyenne française (15 %).

Dans le département, comme en France, la croissance démographique est moins dynamique en milieu urbain. Parmi les 19 villes de 10 000 habitants ou plus, 13 d'entre elles ont perdu des habitants depuis 1999, seules Rouen, la nouvelle commune de Bois-Guillaume-Bihorel, mais aussi Yvetot, Oissel, Elbeuf et Montivilliers progressent.

LA POPULATION MUNICIPALE LÉGALE

	Population municipale			Évolution annualisée	
	2010	2006	1999	2006-2010	1999-2006
Seine-Maritime	1 250 411	1 243 834	1 239 138	0,13	0,05
Haute-Normandie	1 836 954	1 811 055	1 780 192	0,36	0,25
France	64 612 939	63 186 117	60 149 901	0,56	0,71

Source: Insee, Recensement de la population
La population au 1^{er} janvier 2010 correspond à la population légale en vigueur en 2013

Unité : nombre, %

RÉPARTITION PAR TAILLE DE COMMUNES

Département de la Seine-Maritime			
Taille	Nombre de communes	Populations municipales	Part de la population du département
Moins de 250 habitants	162	26 503	2,1
250 à 499 habitants	211	76 784	6,1
500 à 999 habitants	190	130 346	10,4
1 000 à 9 999 habitants	162	417 385	33,4
10 000 habitants ou plus	19	599 393	47,9
Total	744	1 250 411	100,0

Source: Insee, Recensement de la population

Unité : nombre, %

La population haut-normande progresse toujours moins vite qu'en moyenne nationale mais l'écart tend à se réduire sur la période 2006-2010. Sur cette période, la croissance régionale est légèrement plus élevée que celle des régions voisines de Basse-Normandie, Centre et Picardie où la progression annuelle est d'à peine 0,3 %. La croissance de l'Île-de-France est égale à celle de la France. En métropole, les régions les plus dynamiques (au moins + 0,8 % par an) sont au Sud : la Corse, le Languedoc-Roussillon le Midi-Pyrénées, l'Aquitaine et Rhône-Alpes ou à l'Ouest : Bretagne et Pays de la Loire.

LES DIX PRINCIPALES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

	Populations légales en vigueur en 2013		
	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Le Havre	175 497	2 573	178 070
Rouen	110 933	2 528	113 461
Dieppe	31 963	1 003	32 966
Sotteville-lès-Rouen	28 835	683	29 518
Saint-Etienne-du-Rouvray	28 102	499	28 601
Grand-Quevilly	24 930	259	25 189
Petit-Quevilly	21 898	317	22 215
Bois-Guillaume-Bihorel	21 270	606	21 876
Mont-Saint-Aignan	19 341	539	19 880
Fécamp	19 207	374	19 581

Source: Insee, Recensement de la population
date de référence statistique 1^{er} janvier 2010

Unité : nombre

430 agents recenseurs sur le terrain à partir du 17 janvier

Pour actualiser ces données, près de 430 agents recenseurs sillonneront les 159 communes du département concernées par le recensement. L'enquête annuelle de 2013 débutera le 17 janvier et se terminera le 16 février dans les communes de moins de 10 000 habitants et le 23 février dans les 19 plus grandes communes qui sont enquêtées annuellement par échantillon.

Les **populations légales** sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

Le terme générique de "populations légales" regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Comment lire les populations légales ?

Le terme générique de "populations légales" regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population dite "totale".

La population municipale est la seule qui évite qu'une même personne soit comptée deux fois. C'est pourquoi elle est privilégiée dans les descriptions statistiques.

Les populations légales sont actualisées tous les ans. Il faut néanmoins attendre que toutes les communes aient été recensées deux fois depuis 2004 - début du recensement renoué - pour observer, commune par commune, les évolutions depuis 2006. Ce sera le cas en décembre 2013, lors de la publication des populations légales millésimées 2011.

Cette année encore, à l'échelon communal, la référence à privilégier pour le calcul des évolutions de population de chaque commune est la population de 1999.

Aux niveaux national, régional et départemental, les résultats d'ores et déjà disponibles permettent cependant de dégager des premières évolutions sur la période 2006-2010

Pour en savoir plus

La fécondité croît plus vite dans l'Eure depuis une quinzaine d'années / Insee Haute-Normandie ; Julien Delamare. - In : Les Brèves d'Aval N° 62 (2013, janv.)

Croissance toujours soutenue de la population dans l'Eure / Insee Haute-Normandie ; Damien Barthélémy. - In : Les Brèves d'Aval N°64 (2013, janv.)



INSEE
HAUTE
NORMANDIE

Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr/hn

Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)